



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 12 FEVRIER 2019

En communication

Patrick AUBIN
Pascal BAUDE
Christine BELLEVILLE
Marc CHATAIN
Serge DAGADA
Jean-Louis DUGRAVOT
Muriel EYL
Jean-Claude HEBRAS
Gisèle LE TUHAUT
Bernard MALFONDET
Charles SCOTTO
Pierre SIONNEAU
Nicolas ZAJAC
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT
Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 30

Les membres en communication valident la journée du 09/10 février 2019 avec les anomalies constatées.

Ces anomalies concernent essentiellement les absences de secrétaires, des officiels de table non conformes (secrétaire/chronométrateur).

Nous rappelons que ces officiels sont **INDISPENSABLES** au bon déroulement de la compétition. Ces obligations réglementaires pourraient amener la Commission à durcir les sanctions.

Le non-respect de la mise à jour de la base de données datant de plus de 6 jours est également constaté.

Une pénalité sportive est appliquée à l'équipe de AULNAY HB en N1F/P3 pour dépassement du nombre maximum de licences E sur la FDME.

En challenge de France -18M/P8 du 09 février dernier (J4), le forfait isolé de l'équipe Métropole Nice Côte d'Azur HB est entériné et notifié au club de l'AS BTP NICE HB.

Le forfait général déclaré par le club LES OLONNES VENDEE HB le 08 février dernier pour son équipe N3M/P2 pour la saison 2018-19 est également entériné et notifié».

Validation de la seconde phase du championnat de France nationale 1 masculine (playoffs / playdowns) établie comme suit selon le classement de la phase régulière :

POULE PLAYOFFS

N°	POULE UNIQUE	N° CLUB	PTS
1	BILLERE HANDBALL PAU PYRENEES	6064001	6
2	PAU NOUSTY SPORTS	6064004	2
3	GONFREVILLE HANDBALL	5976004	4
4	ENTENTE SPORTIVE BISONTINE MASCULIN	5225001	5
5	VALENCE HANDBALL	5126013	4
6	FRONTIGNAN THAU HANDBALL	6134029	4
7	SARREBOURG MOSELLE SUD HANDBALL	5657023	3
8	CLUB OMNISPORTS DE VERNUILLET	5428007	4



POULES PLAYDOWNS

N°	POULE 1	N° CLUB	PTS
1	LANESTER HB	5356010	24
2	HAND BALL CLUB GIEN LOIRET	5445006	21
3	US SAINTES HANDBALL	6017001	22
4	TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE	5877034	18
5	US CRETEIL HANDBALL	5894003	19
6	ASB REZE HANDBALL	6244008	16
7	ANGERS SCO HANDBALL	6249048	25
8	REVEIL DE NOGENT HANDBALL	5894009	17
9	AMIENS PICARDIE HANDBALL	5780057	22
10	PARIS SAINT-GERMAIN HANDBALL	5875071	17
11	HANDBALL HAZEBROUCK 71	5759033	16
12	CERCLE PAUL BERT RENNES HB	5335001	23

N°	POULE 2	N° CLUB	PTS
1	BELFORT AUHB	5290001	22
2	ATHLETIC CLUB BOULOGNE BILLANCOURT	5892002	24
3	ELITE VAL D'OISE	5895021	24
4	CHAMBERY SAVOIE HB	5173021	22
5	FOLSCHVILLER	5657031	17
6	EPINAL HB	5688005	11
7	MARTIGUES HANDBALL	6313035	22
8	CS ANNECY LE VIEUX HB	5174002	20
9	MONTPELLIER HANDBALL	6134013	20
10	USAM NIMES GARD ®	6130002	19
11	VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION	5169009	16
12	H BAGNOLS GARD RHODANIEN	6130042	22



ORGANISATION DES BARRAGES N3M ET N2F (samedi 08 juin 2019)

Pour donner suite à l'appel à candidatures et après délibération de la Commission sportive et la validation du Bureau Directeur de la FFHandball, ont été retenus pour organiser les barrages seniors masculins et féminins, les clubs de :

- ☛ CHAUMONT HANDBALL (5652002) pour les **barrages N3M**
- ☛ ANGOULEME CHARENTE HB (6016001) pour les **barrages N2F**

RAPPEL : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire **ou** à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

Fait à Créteil,
le 14 février 2019

Le Président,
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE 09/10 FEVRIER 2019
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDME)	- VAL D'ORGE HB FEMININ N1F/P2 - OGC NICE COTE D'AZUR HB N1F/P4 - HBC MARMANDAIS -18F/P1 - EURE HANDBALL FEMININ -18F/P4 - MONTPELLIER UC HB -18F/P8 - PALAISEAU OUEST ESSONNE FEMININ -18F/P4 - PAYS DE LA SARTHE HB -18M/P2 - ENTENTE DE L'OISE -18M/P4 - ST SEBASTIEN SPORTS N3M/P3 - ENTENTE PERIGORD SUD-OUEST HB -18FP1 - CS DU MINISTERE DES FINANCES -18F/P5 - CONVENTION COTENTIN (Cherbourg) -18M/P2 - LILLE METROPOLE HB -18M/P4 - CONVENTION CHAUSSIN/DOLE -18M/P6 - PORTE DE L'ISERE -18F/P9
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- AULNAY HANDBALL N1F/P3
* <u>FORFAIT</u>	- LES OLONNES VENDEE HANDBALL N3M/P2 (forfait général) - AS BTP NICE HB «Métropole Nice Côte d'Azur HB» (forfait isolé)

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.